NL/EG

Arrêtés municipaux

CIRCULATION EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DE VERDUN (R.D.5)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 16 novembre 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris avenue de Verdun par la société Emulithe – Voie de Seine – 94290 Villeneuve-le-Roi, agissant pour le compte du Département du Val-de-Marne – Service SEE/DVM – Hôtel du Département – 94054 Créteil cedex (réparations de chaussée),

CONSIDERANT qu'une erreur s'est glissée dans l'arrêté municipal susvisé (date de l'intervention),

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue de Verdun sur le tronçon compris** entre les rues Paul Andrieux et Carnot à compter du **23 novembre 2023** à **22 heures** jusqu'au **24 novembre à 6 heures :**

- **Neutralisation des voies de circulation du sens Paris-Province :** la circulation sera déviée par les rues Paul Andrieux, Edmond Michelet et l'avenue de Fontainebleau (Kremlin-Bicêtre) et rue Carnot,
- **Le cheminement des piétons** sur le trottoir ainsi que **la piste cyclable** côté pair seront maintenus.

ARTICLE 2 :

ABROGE l'arrêté municipal du 16 novembre 2023 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Emulithe – Voie de Seine – 94290 Villeneuve-le-Roi.

FAIT EN MAIRIE, LE 17 NOV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 17 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon